Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_047-DE

DC_2026_047

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 MARS 2026

Secrétaire de séance : Monsieur LAPAUSE Paul

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 57 Votants (dont 4 pouvoirs) : 0	L'an deux mille vingt six, le cinq mars le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 27/02/2026

Etaient présents :
Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Marie-Renée SAILLANT - BALAZE,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE,Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,André BOUTHEMY - CORNILLE,Bernard RENOU - DOMAGNE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Christian OLIVIER - DOMALAIN,Michel ERRARD - ERBREE,Lionel CORNEE - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Amand LETORT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Danielle RESONET - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Thérèse MOUSSU - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Christian STEPHAN - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Claudine HUMBERT - MONTREUIL DES LANDES,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Anne-Marie MORLIER - MOULINS,Gilbert GERARD - MOUSSE,Yves COLAS - MOUTIERS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Karine MOREL - RANNEE,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Joseph JOUAULT - ST DIDIER,Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Lisiane HUET - VAL D'IZE,Bruno GATEL - VISSEICHE,Paul LAPAUSE - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Pierre LEONARDI - VITRE,Fabrice HEULOT - VITRE,Anne BRIDEL - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Lionel LE MIGNANT - VITRE

Ont donné pouvoir :
Pierre GALANT donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE,Patricia MARSOLLIER donne pouvoir à Karine MOREL,Danielle MATHIEU donne pouvoir à Paul LAPAUSE,Constance MOUCHOTTE donne pouvoir à Anne BRIDEL

Etaient absents :
Christian HAMELOT,Bertrand DAVID,Danielle DEVILLE,Catherine LECLAIR,Marie-Christine MORICE,Laurent FESSELIER,Joseph JEULAND,Frédéric MARTIN,Samuel URIEN,Pauline SEGRETAIN,Christophe LE BIHAN,Jean-Yves BESNARD,Nicolas MIJOULE,Marie-Cécile TARRIOL,Erwann ROUGIER,Nicolas KERDRAON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_047-DE

DC_2026_047

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 MARS 2026

- Compte-rendu des décisions prises par le Bureau d'agglomération en date du 16 février 2026 dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil d'Agglomération

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le Conseil d'agglomération au Bureau et au Président ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n° 2024_179 du Conseil d'agglomération du 12 juillet 2024 relative à l'élection des membres du Bureau d'agglomération ;
Vu la délibération n° 2024_181 du Conseil d'agglomération du 12 juillet 2024 relative aux délégations du Conseil d'agglomération au Bureau d'agglomération ;

Il vous est proposé de prendre acte du compte-rendu des décisions prises par le Bureau d'agglomération du 16 février 2026 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_047-DE

DC_2026_047

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DB_2026_006 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 19 janvier 2026

Les membres du Bureau d'agglomération approuvent le procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 19 janvier 2026.

DB_2026_007 : PASS COMMERCE ET ARTISANAT : attribution de subventions au profit des sociétés ayant formulé une demande d'aide financière

Considérant la volonté de Vitré Communauté d'accompagner les projets des artisans et commerçants ;

Dénomination du commerce/ de l'artisan	Activité	Commune	Nature du projet d'investissement	Montant prévisionnel du projet (HT)	Montant prévisionnel des dépenses éligibles (HT)	Montant prévisionnel éligible au Pass Commerce et Artisanat	Montant maximum de la subvention globale attribuée	Quote-part prévisionnelle remboursée par la Région Bretagne à Vitré Cté (0%, 30% ou 50%)	Reste à charge pour Vitré Communauté
ATB PAYSAGE	Aménagement paysager	Domalain	Investissement dans du matériel pour exercer son activité	21 628,19 €	21 628,19 €	21 628,19 €	6 488,46 €	3 244,23 €	3 244,23 €
MAISON HOLISTIC	Eshétique	Chateaubourg	Rachat de matériel d'exploitation du fonds de commerce	50 000,00 €	50 000,00 €	25 000,00 €	7 500,00 €	0,00 €	7 500,00 € *dont 200 € de frais de dossier pour la CMA*
SALOME	Prêt à porter	Vitré	Travaux d'aménagement de la boutique	7 177,10 €	7 177,10 €	7 177,10 €	2 153,13 €	645,94 €	1 507,19 €
LA BOUTIQUE DE SUELY	Prêt à porter	Vitré	Travaux d'aménagement de la boutique	12 671,72 €	9 982,63 €	9 982,63 €	2 994,79 €	898,44 €	2 096,35 €
MBEV / LA GOURMANDISE	Crêperie	Vitré	Travaux de rénovation: mise en conformité ERP, isolation, électricité	55 968,50 €	55 968,50 €	25 000,00 €	7 500,00 €	2 250,00 €	5 250,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

DB_2026_008 : Aides Jeunes Agriculteurs et/ou Exploitation Engagée : attribution d'une subvention au profit des exploitations et/ou des exploitants agricoles ayant formulé une demande d'aide financière

Considérant les demandes de subventions des agriculteurs, détaillées dans le tableau ci-dessous, au titre des Aides Jeunes Agriculteurs et/ou Exploitation Engagée dans le cadre de leur nouvelle installation sur le territoire de Vitré Communauté et/ou leur engagement dans une démarche environnementale ;
Considérant que la Chambre d'Agriculture de Bretagne et les Jeunes Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine, à qui Vitré Communauté a délégué l'examen des demandes, ont émis un avis favorable aux dossiers de demandes de subventions ;

Exploitation/ Prénom/Nom	Commune d'implantation	Activité	Nature de l'installation	Forfait Aide Jeunes Agriculteurs	Bonus Exploitation Engagée
EI RONAN BAUDUCEL	BALAZE	Vaches laitières et cultures	Installation en entreprise individuelle. Reprise de la ferme familiale de 45 vaches laitières.	3 000 €	0 €
EI SIDALI HENNOUS	ETRELLES	Elevage de volailles de chair	Installation en entreprise individuelle. Reprise d'une exploitation de volailles de chair. En contrat d'intégration avec le groupement LDC	3 000 €	0 €
GAEC BERTHIER	CHATILLON EN VENDELAIS	Vaches laitières et cultures	Installation en GAEC. Ferme de vaches laitières. Agriculture de conservation des sols et démarches Bleu Blanc Coeur	3 000 €	500 €
GAEC SPETILAIS	TAILLIS	Vaches laitières et cultures	Installation en GAEC. Ferme de vaches laitières. Reprise de la ferme familiale de 70 vaches laitières	3 000 €	0€
EI VALENTIN CIRON	BREAL SOUS VITRE	Vaches laitières et cultures	Installation en entreprise individuelle. Reprise d'une	3 000 €	0 €

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_047-DE

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

			ferme hors cadre familiale de 65 vaches laitières.		

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

DB_2026_009 : Association Les Etals Paysans : versement d'une subvention pour l'année 2026

Considérant que le projet de territoire 2022-2026 de Vitré Communauté est constitué de 4 axes prioritaires rassemblant notamment des actions autour de l'agriculture, de l'emploi, de la santé et de la gestion de l'eau ;
Considérant qu'à travers ce projet de territoire, Vitré Communauté se donne notamment comme orientations de maintenir une agriculture dynamique dans toute sa diversité et concourir à la souveraineté alimentaire ;
Considérant que, depuis 17 ans, Les Etals Paysans participent à la dynamique économique locale par le développement et la promotion des filières courtes ainsi que la sensibilisation des consommateurs sur le territoire de Vitré Communauté, notamment au travers de leur manifestation annuelle « Marché à la Ferme » ;
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.es votants.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

DB_2026_010 : Contrat de don d'œuvres de la commande publique Emanata, par l'ADRA au profit de Vitré Communauté (LEPAC Artothèque)

Considérant que le Centre National des Arts-Plastiques (CNAP) a confié à l'ADRA la répartition dans les artothèques du territoire national des œuvres issues de la commande publique intitulée EMANATA ;
Considérant que les œuvres proposées en don sont en cohérence avec la politique d'acquisition et gestion des collections de l'artothèque et de la médiathèque ;
Considérant les 12 œuvres mentionnées dans le contrat ci-joint et détaillant les modalités du don ;
Considérant que ces œuvres sont en dépôt à l'artothèque de Vitré depuis l'année 2023 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

DB_2026_011 : Contrat de don d'œuvres de la commande publique Quotidien, par l'ADRA au profit de Vitré Communauté (LEPAC Artothèque)

Considérant que le Centre National des Arts-Plastiques (CNAP) a confié à l'ADRA la répartition dans les artothèques du territoire national des œuvres issues de la commande publique intitulée QUOTIDIEN ;
Considérant que les œuvres proposées en don sont en cohérence avec la politique d'acquisition et gestion des collections de l'artothèque et de la médiathèque ;
Considérant les 12 œuvres mentionnées dans le contrat ci-joint et détaillant les modalités du don ;
Considérant que ces œuvres sont en dépôt à l'artothèque de Vitré depuis l'année 2023 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

DB_2026_012 : Adhésion à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) au profit des bibliothèques du réseau Arléane (LEPAC)

Considérant que dans le cadre du projet de service « Lecture Publique et Art contemporain 2024-2027 » (LEPAC), le réseau des bibliothèques Arléane a pour mission de structurer la lecture publique sur le

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_047-DE

DC_2026_047

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

territoire via sa fiche projet n°1 ;
Considérant les avantages apportés aux adhérents de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) tels que la gratuité ou des tarifs préférentiels aux journées organisées par l'association ;
Considérant la possibilité de participer à l'assemblée générale de l'ABF ;

Considérant que le prochain congrès de l'ABF se déroulera à Rennes du 17 au 19 juin 2026 ;
Considérant que l'adhésion s'élève à un montant annuel de 260 € ;

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

DB_2026_013 : Adhésion Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies au titre du Cycle de l'eau (FNCCR)

Considérant que la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) représente et défend les intérêts de ses membres et à travers eux, ceux des usagers-consommateurs, notamment les collectivités qui interviennent en leur qualité d'autorité organisatrice du service public de l'eau et l'assainissement ;
Considérant que la FNCCR assure un suivi législatif des textes débattus au Parlement comportant des enjeux pour ses adhérents et élabore notamment, en concertation avec eux, des propositions d'amendements afin de défendre leurs intérêts, qu'elle siège dans diverses institutions de concertation et participe aux réunions organisées par les autorités nationales qui interviennent dans ses différents secteurs d'activités, qu'elle entretient des contacts très réguliers avec les services de l'Etat, chargés de l'élaboration des textes réglementaires d'application (décrets et arrêtés) des lois une fois celles-ci adoptées ;
Considérant que la FNCCR intervient auprès des pouvoirs publics afin que ses adhérents soient dotés de moyens suffisants à tous les niveaux (humain, financier, juridique, technique…), pour mettre en œuvre, sur leur territoire, des politiques publiques ambitieuses au plan local, dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, en cohérence avec la stratégie et les objectifs définis au plan national ;
Considérant que la FNCCR accompagne au quotidien ses adhérents dans la mise en place et le développement du service public de l'eau et l'assainissement, dans une logique de transversalité nécessaire avec les autres compétences de la collectivité, et met en place de nombreuses démarches de mutualisation transversale entre ses membres ;
Considérant que Vitré Communauté s'inscrit pleinement dans les principes qui viennent d'être énoncés ;
Considérant qu'à ce titre, la collectivité souhaite ainsi bénéficier de l'action d'une association spécialisée et experte telle que la FNCCR, ainsi que de services en termes d'informations et de préconisations qu'elle est à même d'apporter à ses adhérents ;

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

Les membres du Conseil d'agglomération, prennent acte de cette information.

Le Président
Teddy REGNIER

Le Secrétaire de séance,
Paul LAPAUSE

Signé par : Teddy REGNIER
Date : 09/03/2026
Qualité : Président de Vitré Communauté

Signé par : Paul LAPAUSE
Date : 09/03/2026
Qualité : 1er vice-président : Paul Lapause

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.